

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JUIN 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

**Présents** : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD  
Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent  
FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

**Procurations** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Valérie LACROIX

**Date de convocation** : 5 juin 2015

**Date affichage** : 8 juin 2015

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2015, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter 7 délibérations :

- **Subvention de Madame la députée Edith GUEUGNEAU**
- **Cotisation ATD pour aide à lancement d'appel d'offre**
- **DRAC : construction et mise en accessibilité de la bibliothèque**
- **DRAC : équipement mobilier et matériel**
- **DRAC : informatisation de la bibliothèque**
- **Région : aménagements internes, le mobilier (second œuvre) et l'informatisation**
- **FPIC 2015**

**Délibérations** :

#### **1/ Encaissement chèque Association dépôt de pains :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 28 mai 2015 un chèque de l'association "dépôt de pains". Ce chèque de 1 800.00 euros correspond au coût net du salaire et cotisations sociales de Mme Laëtitia MAGNY supporté par la commune (son salaire brut + cotisations patronales - subvention perçue de Pôle Emploi pour ce contrat aidé) pour les mois de janvier, février et mars 2015.

**15 voix pour.**

#### **2/ Encaissement chèque Cuma :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 11 juin 2015 un chèque de la Cuma.

Ce chèque de 242 euros correspond au remboursement des parts de la rigoleuse détenues par la commune à la Cuma.

**15 voix pour.**

### **3/ Avant-Projet Définitif :**

Le Maire, Didier ROUX, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 2-2015 du 23 janvier 2015, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en logements, bibliothèque, boulangerie et agence postale a été attribué au cabinet d'architectes ARC-PHI de Saint Bonnet de Joux.

Il indique que les études de conception d'Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Définitif (APD) ont été menées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre et ont permis de répondre aux besoins décrits dans le programme initial du projet.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son dossier APD le vendredi 12 juin à 14h30 avec un coût prévisionnel des travaux évalué à 489 400 € HT, soit 571 187 € TTC. Le montant des honoraires du cabinet d'architecture sera de 43 156 € H.T soit 50 504 € TTC.

Le Conseil Municipal valide l'Avant-Projet Définitif et l'avenant par **15 voix pour**

### **4/ Contrat du personnel pour surveillance cantine, garderie scolaire et accompagnement dans le bus :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour les contrats de travail à durée déterminée de Mme REBE Marie-Laure au poste de surveillance à la cantine et à la garderie périscolaire, et de Mme PEUTOT Nathalie au poste d'accompagnatrice dans le bus communal et surveillance à la garderie des transports pour la période du 1er septembre 2015 au 2 juillet 2016.

**15 voix pour**

### **5/ Modification du temps horaire pour un agent en CDI pour la surveillance de la garderie périscolaire :**

En raison de la baisse des effectifs à la garderie périscolaire communale à la rentrée de septembre 2015, il n'est plus nécessaire de doubler les heures de surveillance, d'où la suppression de l'emploi de Adjoint Technique 2ème classe non titulaire, à temps non complet à raison de 10.96 heures hebdomadaires, et la création d'un emploi de Adjoint Technique 2ème classe non titulaire, à temps non complet à raison de 5.89 heures hebdomadaires

**15 voix pour**

### **6/ Contrat du personnel pour surveillance des activités liées au changement des rythmes scolaires :**

A la condition que le PEDT (projet éducatif territorial) soit validé par l'Education Nationale, le conseil donne son accord pour le renouvellement du CDD d'encadrement du temps périscolaire, à raison de 2 heures par semaine sur 35 vendredis, au lieu de 1h30.

**14 voix pour ; 1 abstention**

### **7/ Quote part pour participation à la piscine des élèves de primaire :**

La délibération n'est pas prise, car finalement, la communauté de communes du Charolais, versera 5 euros par enfant, doublés en cas de gestion du FPIC par la CCC.

### **8/ Convention entre la commune et la cantinière, Mme Guillon :**

Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal la demande en date du 12 mai 2015 pour la location temporaire de la cuisine de la cantine pour une activité de traiteur par une professionnelle.

Les dispositions du Code Général des propriétés des personnes publiques permettent de mettre à disposition un bien appartenant au domaine public. Ce bien public ne peut pas être mis à titre gratuit. En effet, l'article L2125-1 du CGCT exige le versement d'une redevance en contrepartie de toute occupation du domaine public communal.

Compte tenu du caractère temporaire de cette location de la cuisine de la cantine, il peut être envisagé une convention d'occupation précaire avec cette professionnelle, pour une durée de 6 mois.

D'autre part, une convention sera établie entre Nathalie Guillon et l'association de la cantine scolaire.

**14 voix pour ; 1 contre**

**9/ Subvention de Madame la députée Edith GUEUGNEAU :**

Le conseil donne son accord pour demander une subvention de 10 000 € à Madame la députée Edith GUEUGNEAU au titre de 2015, pour la tranche électricité générale de l'aménagement des locaux de l'agence postale et de la bibliothèque et de la boulangerie.

**15 voix pour**

**10/ Cotisation ATD pour aide au lancement à l'appel d'offre :**

Le Conseil municipal décide de souscrire à l'option complémentaire " Phase opérationnelle " proposée par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ; et d'approuver le versement de la cotisation complémentaire de 526 euros.

**15 voix pour**

**11/ DRAC : construction et mise en accessibilité de la bibliothèque :**

Le conseil donne son accord pour demander une subvention au titre de 2015 pour la construction de la bibliothèque.

**15 voix pour**

**12/ DRAC : équipement mobilier et matériel :**

Le conseil donne son accord pour demander une subvention au titre de 2016 pour l'équipement mobilier et le matériel de la bibliothèque.

**15 voix pour**

**13/ DRAC : informatisation de la bibliothèque :**

Le conseil donne son accord pour demander une subvention au titre de 2016 pour l'informatisation de la bibliothèque.

**15 voix pour**

**14/Région : les aménagements internes, le mobilier (second œuvre) et l'informatisation :**

Le conseil donne son accord pour demander une subvention au titre de 2015 à la Région pour les aménagements internes, le mobilier (second œuvre) et l'informatisation de la bibliothèque.

**15 voix pour**

**15/ FPIC 2015 (Fonds péréquation des ressources intercommunales et communales) :**

Le conseil vote le maintien de la compensation au titre du fonds de péréquation en faveur de la communauté de Communes du Charolais pour un montant de 206 776 €.

**13 voix pour ; 2 abstentions**

**Divers :**

**1/ Point sur le paiement des loyers des locataires :**

Le point sur le paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

**2/ Point sur le dépôt de pains :**

Le chiffre d'affaire du mois de mai, qui comprend une période de fermeture pour congés, est de 2 484 euros.

**3/ Répartition des tâches du pique-nique communal du dimanche 5 juillet 2015 dans la cour du futur site du multiservice :**

Les invitations ont été déposées dans les boîtes aux lettres cette semaine. Un arrêté sera pris pour interdire la circulation aux abords du site. Des chapiteaux seront installés pour maintenir à l'ombre et l'abri de la pluie.

**4/ Accessibilité des ERP (établissements recevant du public):**

D'ici septembre, des devis doivent être établis pour rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, la mairie, le salon de coiffure et l'église.

**Questions diverses :**

Un devis de 2 098 € a été établi pour la réfection de l'appartement de la cure.

Une demande émanant du personnel de la garderie est présentée pour l'achat de fournitures pour les activités manuelles.

**Prochaine réunion de conseil :  
Vendredi 10 juillet 2015 à 20h30**